



CONSEIL MUNICIPAL DE OISLY

Séance du 4.07.2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

1- Rythmes scolaires année 2017/2018

Les conseillers municipaux ont délibéré par 8 voix Pour et 2 Blanc afin de poursuivre pour une année scolaire la semaine de 4.5 jours par semaine.

Cependant, la décision finale concernant les rythmes scolaires et de demande éventuelle de dérogation à 4 jours par semaine étant du ressort conjoint du Conseil d'école et du SIVOS Couddes Oisly Choussy, les conseillers ont délibéré à l'unanimité afin de mettre à disposition gracieusement le préau de l'école de Oisly afin d'accueillir les enfants du regroupement le mercredi matin pendant les périodes de classe, pendant une année scolaire, si une dérogation de 4 jours par semaine été retenue.

2- Révision des tarifs de location de l'étang communal La Chaumont/L'adoué

Les conseillers municipaux ont délibéré à l'unanimité pour les tarifs suivants :

2017 : 1300 euros

2018 : 1320 euros

2019 : 1350 euros

Le Maire,


Chantal MARDON

Publié le 30.06.2017
Le Maire,
Chantal MARDON

